

## SECTION 1 : Dénomination de la substance ou du mélange et de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Peinture intérieure en aérosol avec film de protection contre la moisissure (produits traités) N° de règlement BauA : N-109272

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Revêtement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : PCI GmbH  
Rue : Königspergerstr.  
Localité : 5 D-93426  
Téléphone : Roding  
Courriel : +49 (0)9461-402592  
Site internet : Service info@pc-int.de  
chargé des [www.schimmelschock40.com](http://www.schimmelschock40.com)  
renseignements : +49 (0)9461-402592 / info@pc-int.de

Charité Berlin – hôpital universitaire de Berlin  
Giftnotruf – Hindenburgdamm 30  
12203 Berlin  
Téléphone : +49 (0) 3068 6700

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

## SECTION 2 : Dangers potentiels

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) N° 1272/2008

Catégories de risques :

Aérosol1

Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau : Sens. de la peau 1

Aquatic Chronic 3 ;

### 2.2. Éléments de marquage

#### Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

3-iodo-2-propionylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate Diuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée  
Oclothilone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes :



**Indications de danger**

Révisé le 05/11/2023

H222-H229

H317

H412

EUH 211

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Le contenant est sous pression et peut éclater s'il chauffe.

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, provoque des effets néfastes à long terme.

Attention ! La pulvérisation peut générer des gouttelettes dangereuses pour les poumons. Ne pas respirer l'aérosol ou le nuage.

**Consignes de sécurité**

P101

P102

P210

P211

P251

P260

P410+P412

P501

Si un avis médical s'avère nécessaire, préparer l'emballage ou l'étiquette d'identification. À conserver hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas inhaler l'aérosol.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Éliminer le contenu / contenant conformément aux réglementations locales

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélange**

**Composants dangereux**

N° CAS	Désignation			Pourcentage
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification SGH			
115-10-6	Ether diméthylque			30 – 40 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gaz 1, H220 Press. Gaz (Comp.) ; H220 H280			
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate			< 0,24 %
	259-627-5	616-212-00-7		
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 4, Lésions oculaires 1, Sens. cutanée. 1, STOT RE 1, Toxicité aquatique aiguë 1 (facteur M = 10), Toxicité aquatique chronique 1 (Facteur M = 1) ; H331 H302 H318 H317 H372 H400 H410			
1314-13-2	Oxyde de zinc			< 0,15 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Toxicité aquatique aiguë 1 H400 / Toxicité aquatique chronique 1 H410			
13463-41-7	Pyrithione de zinc			< 0,19 %
	236-671-3			
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 3, Lésions oculaires Toxicité aquatique aiguë 1 (facteur M = 100), Toxicité aquatique chronique 1 (Facteur M = 10) ; H331 H301 H318 H400 H410			
26530-20-1	Octhilinone (ISO) ; 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one			< 0,07 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 3, Tox. aiguë 4, Corr. cutanée 1B, Sens. cutanée. 1, Toxicité aquatique aiguë 1, Toxicité aquatique chronique 1 ; H331 H311 H302 H314 H317 H400 H410			
886-50-0	Terbutryne			< 0,04 %
	212-950-0			
	Tox. aiguë 4 H302 / Toxicité aquatique aiguë 1 H400 (M = 10) / Toxicité aquatique chronique 1 H410 (M = 10)			

Énoncé des phrases H et EUH : voir section 16.

**SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

**4.1. Description des mesures à prendre pour les premiers secours :**

**Informations générales**

En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou si souffrant de crampes. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale et consulter un médecin.



**Fiche de données de**  
conformément au règlement (CE)

Révisions n° : 1

Révisé le : 05.01.2023

**SchimmelSchöck4.0 SPRAY**

Date d'impression :  
09.09.2020

Page 3 sur 11



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

### SchimmelSchock4.0 SPRAY

Page 4 sur 11

#### Après inhalation

Faire entrer de l'air frais. Traitement médical nécessaire. Faire prendre l'air à la personne concernée, puis rester au chaud et au calme.

En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, commencer à pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylène glycol, puis avec beaucoup d'eau. Quitter immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Traitement médical nécessaire. Changer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. Ne pas laver avec : solvants/diluants

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière bien ouverte et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si cela est possible. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

Coucher la personne intoxiquée au calme, la couvrir et la garder au chaud. Ne pas faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication concernant les soins médicaux immédiats ou traitements particuliers

Traitement symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction

##### appropriés

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement. Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), produits extincteurs en poudre, eau brumisée

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Forte formation de suie lors de la combustion.

Produits de décomposition dangereux : suie. Peut nuire sévèrement à la santé en cas d'exposition prolongée. Utiliser une protection respiratoire appropriée.

#### 5.3. Indications pour la lutte anti-incendie

Porter un équipement de protection respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les produits chimiques. Combinaison de protection complète. Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et pour refroidir les récipients dans la zone à risque.

Collecter séparément l'eau contaminée ayant servi à l'extinction. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

#### Indications supplémentaires

Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et pour refroidir les récipients dans la zone à risque.

Disperser les gaz/vapeurs/brouillard avec un jet d'eau. Collecter séparément l'eau contaminée ayant servi à l'extinction. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ventiler suffisamment. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser des équipements de protection individuelle. Contient : solvants



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

**SchimmelSchock4.0 SPRAY**

Page 5 sur 11

- Se tenir à l'écart

de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Aérez la zone concernée. Éviter d'inhaler des poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Manipulation en toute sécurité: voir la section 7  
Équipements de protection individuelle : voir la section 8

#### **6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.  
Avertir les autorités compétentes en cas de fuite de gaz ou si le produit pénètre dans les cours d'eau, le sol ou les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, absorbant acide, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la section sur l'élimination des déchets. Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple par rétention ou barrage anti-pollution). Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, absorbant acide, absorbant universel).  
Recueillir dans des récipients adaptés et fermés, puis, éliminer. Élimination : voir section 13 Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Manipulation sûre : voir section 7 Équipement de protection individuelle : voir section 8  
Élimination : voir section 13

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions pour une manipulation sans danger**

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Contient : solvants - Formation possible de mélanges explosifs/très inflammables en cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation. Utiliser le matériau uniquement dans des endroits où des sources d'éclairage non protégés, le feu et d'autres sources d'inflammation peuvent être éloignés. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Ne pas vider un contenant sous pression. Conserver/stocker uniquement dans le contenant d'origine. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter : l'inhalation de vapeurs ou de brouillards/aérosols, l'inhalation de poussières/particules. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

##### **Indications pour la protection contre les incendies et les explosions**

Solvants - Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol et forment des mélanges explosifs avec l'air.

#### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients**

Conserver le récipient hermétiquement fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit uniquement accessible aux personnes autorisées. Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux points critiques. Stocker conformément au : le décret allemand sur la sécurité au travail (Betriebssicherheitsverordnung ou BetrSichV)

##### **Indications concernant le stockage commun**

Ne pas stocker avec : des agents oxydants, acides forts, solutions alcalines fortes

##### **Pour obtenir des indications complémentaires**

**concernant les conditions de stockage,**  
suivre les instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette. Température de stockage de



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

### SchimmelSchock4.0 SPRAY

Page 7 sur 11

\_\_\_\_\_°C à \_\_\_\_\_°C.

Ingrédient : solvant - Conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Se tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit uniquement accessible aux personnes autorisées. Toujours fermer les contenants hermétiquement après avoir retiré le produit.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 2 B

**7.3. Utilisations finales spécifiques**

Revêtements et peintures, diluants, décapants

**SECTION 8 : Limitation et contrôle de l'exposition/Équipement de protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition**

**professionnelle (TRGS 900)**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Limite de crête	Type
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one		0,05		2(I)	
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	0,005	0,058		2 (I)	
115-10-6	Ether diméthylque		1 90		8(II)	

**Valeurs PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate	

**8.2. Limite et contrôle de l'exposition Équipement**

**de contrôle technique approprié**

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Veiller à ventiler suffisamment.

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser si possible des appareils avec une ventilation locale par aspiration. Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, porter un équipement de protection respiratoire.

**Mesures de protection et d'hygiène**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Définir et observer un plan de protection de la peau ! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, ni boire pendant le travail.

**Protection des yeux et du visage**

Protection oculaire appropriée : lunettes.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation d'agents chimiques, porter uniquement les gants de protection chimique portant la marque CE comportant le numéro de test à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de déterminer la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants. Porter des gants de protection appropriés. Les remplacer lorsqu'il sont usés !

Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

Il est recommandé de déterminer la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants. Suivre les instructions du fabricant.

Matériau approprié : nitrile 0,35 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Appliquer une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.





## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

### SchimmelSchock4.0 SPRAY

Page 9 sur 11

#### Protection corporelle

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail. (/

**Protection respiratoire**

En cas d'exposition courte ou peu intense ou d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Limite et contrôle de l'exposition environnementale :**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État d'agrégation :	aérosol	
Couleur :	selon désignation du produit	
Odeur :	caractéristique	
		<b>Norme</b>
pH :		non déterminé
<b>Changements d'état</b>		
Point de fusion :		non déterminé
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Point d'inflammabilité :		Non applicable, s'agissant d'un aérosol. Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
<b>Inflammabilité</b>		
Substance solide :		Non applicable Non applicable
Gaz :		Non applicable Non applicable
Limite inférieure d'explosion :		3,3 Vol %
Limite supérieure d'explosion :		26,2 Vol %
<b>Température d'autoallumage</b>		
Substance solide :		Non applicable Non applicable
Gaz : Température de décomposition :		non déterminé
Température d'inflammation :		240 °C
Tension de vapeur :		4 000 hPa
Densité (à 20 °C):		0,82 g/cm <sup>3</sup> DIN 53217
Solubilité aqueuse :		Non miscible ou difficile à mélanger
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de répartition :		non déterminé
Date d'expiration : (à 23 °C) Densité de vapeur :		non déterminé
Vitesse d'évaporation :		non déterminé

**9.2. Autres indications**

Teneur en corps solides :	non déterminé
---------------------------	---------------

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit lorsque manipulé et stocké comme prévu.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable lorsqu'il est stocké dans des conditions de température ambiante normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec : des agents oxydants, acides forts, solutions alcalines fortes

**10.4. Conditions à éviter**

Lorsqu'il est chauffé : Formation de : Produits de décomposition dangereux

**10.5. Matériaux incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde d'azote (NOx), suie, dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone

**SECTION 11 : Données toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets**

**toxicologiques**

les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate				
	oral	ATE 500 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			
330-54-1	Diuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée				
	oral	ATE 500 mg/kg			
13463-41-7	Pyrithione de zinc				
	oral	ATE 100 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			
26530-20-1	Octhilinone (ISO); 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one				
	oral	ATE 500 mg/kg			
	par voie cutanée	ATE 300 mg/kg			
	Vapeur par inhalation	ATE 3 mg/l			
	Aérosol par inhalation	ATE 0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions oculaires.

Corrosion ou irritation cutanée : les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques. 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate Octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

**Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'être cancérigène (Diuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée)

Mutagénicité sur les cellules germinales : les critères de classification ne sont pas remplis



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

### **SchimmelSchock4.0 SPRAY**

Page 12 sur

compte tenu des données disponibles. Toxicité pour la reproduction : les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique**  
 les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée**  
 Peut causer des lésions aux organes en cas d'expositions prolongées ou répétées. (3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate)

**Danger d'aspiration**  
 les critères de classification ne sont pas remplis compte tenu des données disponibles.

**Autres informations sur les tests**  
 Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange !

**Expérience pratique**

**Observations pertinentes pour la classification**

Après inhalation :  
 Effets néfastes possibles sur l'être humain et symptômes éventuels : Peut irriter les voies respiratoires.  
 Peut endommager le foie en cas d'inhalation. Peut endommager les reins en cas d'inhalation.  
 Dépression du système nerveux central.  
 Symptômes : maux de tête, vertiges, somnolence, perte de conscience

Après contact avec les yeux :  
 irrite les yeux. (réversible)

Après contact avec la peau :  
 peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Effet dégraissant sur la peau.

**Remarques générales**

Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.  
 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Référence aux autres sections : 2, 3

**SECTION 12 : Informations environnementales**

**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
55406-53-6	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate ; 3-iodoprop-2-yn-1-yl-butylcarbamate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 mg/l	0,43	96 h	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 mg/l	0,21	48 h	Daphnia magna	
13463-41-7	Pyriithione de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 mg/l	0,0026	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 mg/l	0,028		Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 mg/l	0,0082	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

Révisé le : 05.01.2023

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Autres indications**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne le laissez pas pénétrer dans le sous-sol/la terre. Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

### **SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des**

##### **déchets** Recommandations pour

##### **l'élimination**

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Ne le laissez pas pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau. Élimination conformément aux réglementations officielles.

##### **Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés**

Ce produit et son contenant doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités de la même façon que la substance. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Élimination conformément aux réglementations officielles.

### **SECTION 14 : Indications relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

<b>(ADR/RID) 14.1.</b>	UN1950
<b>Numéro ONU :</b>	1950 AÉROSOLS
<b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b>	2.1
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b>	2.5F Gaz 2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
: Étiquette de danger :	5 L
Code de classification :	E0
Dispositions spécifiques :	1L
Quantité limitée (LQ) : Quantité exemptée : Catégorie de transport :	2
Numéro de danger :	D
Code de restriction tunnel :	

#### **Transport par voies navigables**

	UN1950
<b>(ADN) 14.1 Numéro ONU :</b>	1950 AÉROSOLS
<b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b>	2.1
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	2.1
: Étiquette de danger :	-
Code de classification :	1 L
Dispositions spécifiques :	E0
Quantité limitée (LQ) :	
Quantité exemptée :	

#### **Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU :</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	Non applicable.
Étiquette de danger :	2.1
Dispositions spécifiques :	1 L
Quantité limitée (LQ) :	E0
Quantité exemptée :	F-D,S-U
EmS :	
<b>Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR</b>	
<b>14.1. Numéro ONU :</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation exacte d'expédition ONU :</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	Non applicable.
Étiquette de danger :	2.1
Dispositions spécifiques :	1 L
Quantité limitée (LQ) Passager :	E0
Quantité exemptée :	1 L
Quantité maximale IATA - Passager :	
IATA-	

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT :

Non applicable.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention : Gaz

**14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de l'accord MARPOL et conformément au code IBC**

non applicable

**SECTION 15 : Dispositions légales**

**15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement se rapportant à la substance ou au mélange**

**Réglementation**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII) :

Informations sur la directive COV 2004/42/CE : 0,45 % (4,833 g/l)

**Réglementations nationales**

Restrictions d'emploi : Respecter les restrictions en matière d'emploi des jeunes (§ 22 JArbSchG). Respectez les restrictions en matière d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes (§§ 11 et 12 MuSchG).

Classe de danger pour l'eau : 1 - faible risque pour les eaux  
Statut : Classification des mélanges selon l'annexe 1, n °5 AwSV



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

Révisé le : 05.01.2023

### SchimmelSchock4.0 SPRAY

Page 16 sur 11

#### Indications supplémentaires

Les dispositions légales nationales doivent également être respectées !

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique de la substance

Les évaluations de la sécurité chimique des substances n'ont pas été effectuées dans ce mélange.

### SECTION 16 : Autres indications

#### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of  
Chemicals European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
CAS : Chemical Abstracts  
Service LC50 : Lethal  
concentration, 50% LD50 : Lethal  
dose, 50%

#### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n °1272/2008

##### [CLP]

Classification	Méthodes de classification
Aerosol1; H222 - H290	Méthode de calcul
Sens. cutanée 1; H317	Méthode de calcul

#### Énoncé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la
H301	chaleur. Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion. Toxique par
H311	contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut
H317	provoquer des réactions cutanées allergiques.
H318	Provoque de graves lésions
H331	oculaires. Toxiques par inhalation.
H351	Susceptible d'être cancérigène
H372	Peut causer des lésions aux organes lors d'expositions prolongées ou répétées.
H373	Peut causer des lésions aux organes en cas d'expositions prolongées
H400	ou répétées. Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, provoque des effets néfastes à long terme.

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche technique de sécurité sont conformes à l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations sont données à titre indicatif pour le maniement en toute sécurité des produits cités dans cette fiche technique de sécurité lors du stockage, de la transformation, du transport et de l'élimination. Les informations ne sont pas transposables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, amalgamé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les indications contenues dans cette fiche technique de sécurité ne peuvent, sauf indication contraire spécifique, être appliquées au nouveau matériau ainsi fabriqué.

*(Les données concernant les composants dangereux ont été reprises respectivement de la fiche de données de sécurité la plus récente du fournisseur précédent.)*



Révisé le : 05.01.2023



## Fiche de données de

conformément au règlement (CE)

**SchimmelSchock4.0 SPRAY**

Page 17 sur 11